	<p align="center">Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center">Identifiant : Championnat Jeunes LGEBaD 2022-2023</p>	<p align="center">PAGE N° 1</p>
---	--	--	---

Règlement championnat JEUNES de la Ligue Grand Est de Badminton


INDICE DE REVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA REVISION
Z		Projet
A	01/09/2016	Saison 2016/2017
B	01/09/2017	Saison 2017/2018
C	01/09/2018	Saison 2018/2019
D	01/09/2019	Saison 2019/2020
E	01/09/2020	Saison 2020/2021
F	01/09/2021	Saison 2021/2022
G	01/09/2022	Saison 2022/2023
H		
I		

REDACTEURS

Benoit LAURENT Responsable de la CRJ Grand Est


DESTINATAIRES

Membres de la CRJ LGEBaD, Présidents des CODEP de la LGEBaD, les clubs participants et salariés LGEBaD.

	<p>Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p>Identifiant : Championnat Jeunes LGEBaD 2022-2023</p>	<p>PAGE N° 2</p>
--	---	---	----------------------------------

SOMMAIRE

1. OBJET.....	3
2. DOMAINE D'APPLICATION.....	3
3. REFERENCES.....	3
4. DEFINITIONS.....	3
5. ANNEXES.....	3
6. DESCRIPTION DETAILLEE	
ART. 1 INSCRIPTIONS ET TARIFS.....	5
ART. 2 QUALIFICATIONS.....	7
ART. 3 CONSTITUTION DES PAIRES DE DOUBLES.....	8
ART. 4 REMPLACEMENTS.....	8
ART. 5 ORGANISATION DE LA COMPETITION.....	8
ART.6 FORFAITS.....	9
ART.7 QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES.....	9

	<p>Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p>Identifiant : Championnat Jeunes LGEBaD 2022-2023</p>	<p>PAGE N° 3</p>
--	---	---	----------------------------------

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le championnat jeunes de la ligue Grand Est de Badminton.

Il précise les modalités d'inscription, de participation et de qualification à cette compétition.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3. REFERENCES

Principes sportifs 03.01: Règlement Général des Compétitions.

Compétitions fédérales 04.02 : Règlement du Championnat de France Jeunes

4. DEFINITIONS

BWF : Badminton World Federation.

CODEP : Comité Départemental.

CRHN : Commission Régionale Haut-Niveau.

CRJ : Commission Régionale Jeunes.

ETR : Equipe Technique Régionale.


JA : Juge-Arbitre.

LGEBaD : Ligue Grand Est de Badminton.

5. ANNEXES

RP_CRJ_LGEBaD 2022-2023 : Règlement Particulier de la compétition

LGEBaD_CRJ_2022_2023_DemandeWildCard : Demande de Wild Card pour la surclassement d'un poussin en benjamin ou la qualification d'un minibad en poussin

	<p align="center">Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center">Identifiant : Championnat Jeunes LGEBaD 2022-2023</p>	<p align="center">PAGE N° 4</p>
--	--	--	---

6. DESCRIPTION DETAILLEE

Le championnat jeunes est une compétition officielle individuelle organisée par le LGEBaD à l'issue de laquelle sont décernés les titres de champions de la LGEBaD dans chaque catégorie jeunes et dans chaque discipline.

Les tableaux d'âges suivants proposés seront :

- Poussin
- Benjamin
- Minime
- Cadet
- Junior

Elle se déroule sur un weekend pour tous ces tableaux et dans toutes les disciplines : simple, double et mixte (sous réserve d'un nombre suffisant de joueurs dans chaque catégorie, voir art.3.4).

La participation à cette compétition est soumise à qualification d'après l'art.2. Les modalités d'inscription sont décrites dans ce règlement.

Chaque joueur (ou paire) champion(ne) « régional(e) » dans sa discipline est qualifié(é) pour le championnat de France Jeunes.

Toutefois, les joueurs minibads ne sont pas autorisés à participer au championnat de France **et les joueurs poussins ne peuvent s'y qualifier qu'en remportant une discipline du championnat régional dans la catégorie benjamin.**

Le championnat jeunes de la ligue Grand Est de Badminton s'inscrit dans le calendrier général des compétitions diffusé par la LGEBaD et sa gestion est confiée par la LGEBaD à la CRJ.


Pour la LGEBaD

Responsable de la Commission Régionale Jeunes compétitions

Benoit LAURENT


Tél. : 06 84 51 01 24

Email : crj@badmintongrandest.com

	<p align="center">Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center">Identifiant : Championnat Jeunes LGEBaD 2022-2023</p>	<p align="center">PAGE N° 5</p>
--	--	--	---

ART.1 INSCRIPTIONS ET TARIFS

- 1.1 Le championnat jeunes est ouvert aux jeunes joueurs de la LGEBaD licenciés à la FFBaD et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates du championnat.
- 1.2 Seuls les joueurs et joueuses titulaires d'une carte d'identité ou d'un passeport français sont autorisés à participer à ce championnat. Une dérogation sera accordée aux joueurs étrangers sélectionnables en équipe de France au regard des règles de la BWF en la matière, à la date de clôture des inscriptions du championnat.
- 1.3 Chaque jeune participant doit avoir sa licence à jour auprès de la FFBaD au moment de son inscription et être licencié dans un club de la LGEBaD.
- 1.4 L'inscription à cette compétition est ouverte aux classes d'âges suivantes : minibad, poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors.
- 1.5 Cependant, la participation à cette compétition est soumise à qualification. Voir Art.2
- 1.6 Les tableaux proposés seront: poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors, en simple, double et mixte.
- 1.7 Les joueurs minibad devront s'inscrire dans le tableau poussin, hors cas particuliers précisés dans Art.2.
- 1.8 Les joueurs peuvent participer au championnat dans leur catégorie d'âge, ou dans une catégorie d'âge supérieure à condition que les critères de qualification le leur permettent. Dans ce cas, le joueur devra s'inscrire dans la même catégorie pour toutes les disciplines (idem règlement du championnat de France jeunes art 3.3.1), exception faite des poussins.
- 1.9 Un joueur poussin, **non champion départemental dans une catégorie benjamine**, peut demander à être surclassé en benjamin dans une ou plusieurs disciplines du championnat régional (simple, double et/ou mixte). Cette demande se fera par l'intermédiaire d'une Wild Card (Annexe 1) transmise à la CRJ au plus tard à la date limite des inscriptions. La CRJ en lien avec la CRHN et l'ETR décidera d'accorder ou non cette demande de surclassement selon la pertinence sportive.
- 1.10 A partir de la catégorie minime incluse, un joueur peut participer à la fois au championnat régional jeunes et au championnat régional adultes.
- 1.11 Chaque CODEP devra transmettre à la CRJ, **dans la semaine qui suit le weekend « butoir » pour organiser les championnats départementaux jeunes dans les CODEP (publié dans le calendrier ligue)**, la liste de ses champions départementaux dans chacun des tableaux afin de déterminer les joueurs/paires qualifiés au championnat régional jeunes par ce biais.

	<p align="center">Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center">Identifiant : Championnat Jeunes LGEBaD 2022-2023</p>	<p align="center">PAGE N° 6</p>
--	--	--	---

- 1.12 Les inscriptions se feront sur badnet.org et impérativement en se connectant avec un compte « club » et non par un compte CODEP ou compte joueur. Aucune inscription individuelle ne sera prise en compte par la CRJ.
- 1.13 Les joueurs sans partenaire peuvent s’inscrire en « recherche partenaire » dans les disciplines de double et mixte, la constitution éventuelle des paires et le mode de qualification est décrit dans Art. 2.
- 1.14 Une paire de double associant des joueurs de deux clubs différents doit faire l’objet d’une double inscription par les deux clubs concernés afin d’être validée. Il n’y aura pas de relance faite par la CRJ en cas d’oubli et la paire ne rentrera pas dans la liste de paires qualifiées.
- 1.15 Les frais d’inscriptions sont :
- 11 € pour 1 tableau
 - 13€ pour 2 tableaux
 - 15€ pour 3 tableaux
- 1.16 Les frais d’inscription seront à la charge des clubs (sauf accord interne CODEP) et payable à réception de la facture envoyée par le secrétariat de la LGEBaD.
- 1.17 La LGEBaD prendra en charge les volants durant toute la compétition.


ART.2 QUALIFICATIONS

2.1. Sont qualifiés au championnat jeunes de la LGEBaD :

1. Qualification directe : les 9 champions départementaux dans tous les tableaux (poussins, benjamins, minimes, cadets et junior).

Les joueurs champions départementaux dans une catégorie d’âge supérieure à la leur (exemple : minibad surclassé en poussin ou poussin surclassé en benjamin lors d’un championnat départemental), ne sont qualifiés que dans la catégorie d’âge et la discipline dans laquelle ils sont champions départementaux.

2. Qualification par Wild Card : les joueurs minibad surclassés en poussins ou les joueurs poussins surclassés en benjamin et dont la participation a été validée par la CRJ suite à la demande de Wild Card envoyée au plus tard au moment de l’inscription.

	<p align="center">Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center">Identifiant : Championnat Jeunes LGEBaD 2022-2023</p>	<p align="center">PAGE N° 7</p>
--	--	--	--

3. Qualification au CPPH: Les joueurs (ou paires) les mieux classés au CPPH à la date de prise en compte du CPPH qui sera utilisé pour établir la liste des qualifiés (date inscrite dans le règlement particulier de la compétition) et non qualifiés par les critères précédents jusqu'à parvenir à 16 qualifiés dans les tableaux de simples et à 12 paires qualifiées dans les tableaux de doubles.


Cas particulier des tableaux poussins : en l'absence de CPPH, c'est le classement Grand Est poussin sur Poona à cette même date qui sera utilisé.

Cas particulier des joueurs minibad dans les tableaux poussins: en l'absence de CPPH, les joueurs minibad n'étant pas champions départementaux, ne seront intégrés aux tableaux poussins que s'il reste des places après qualification de l'ensemble des poussins inscrits ([hors Wild card](#)).

- 2.2. Les champions départementaux doivent être issus d'un championnat départemental régulier, c'est à dire dont les tableaux ont été autorisés et se sont réellement déroulés. Un tableau annulé par manque de participants ou comprenant moins de 3 joueurs/paires ne pourra donc pas proposer de champion départemental.
- 2.3. Si un joueur (une paire) champion départemental n'est pas inscrit à l'issue de la date limite d'inscription, sa place de qualifié direct n'est pas transmise au vice-champion de son département (ou à la paire vice-championne), mais un joueur (une paire) supplémentaire sera qualifié via le CPPH.
- 2.4. Les joueurs inscrits en « recherche partenaire » ne seront associés entre eux que dans les tableaux qui n'atteignent pas les 16 paires qualifiées d'après l'Art. 2.1 avec les paires inscrites à la date limite d'inscription.
- 2.5. A l'issue des inscriptions, la validité des inscriptions est contrôlée par la CRJ. La liste des joueurs et paires qualifiés et remplaçants est diffusée en amont de la compétition. Cette liste fait apparaître le critère de qualification retenu pour chaque joueur ou paire.
- 2.6. Départage des joueurs (ou paires) en cas d'égalité au CPPH ou classement Poona pour les poussins: C'est le joueur ou la paire le (ou la) plus jeune qui est qualifié(e).

ART.3 CONSTITUTION DES PAIRES DE DOUBLES

Si les paires de doubles championnes départementales sont réputées appartenir au même CODEP (ou groupement de CODEP dans le cas du 10/52), les paires qualifiables via le CPPH (ou classement Poona pour les poussins) peuvent être issues de CODEP différents, tant que les joueurs sont licenciés dans un club de la LGEBaD.

	<p align="center">Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center">Identifiant : Championnat Jeunes LGEBaD 2022-2023</p>	<p align="center">PAGE N° 8</p>
--	--	--	---

ART.4 REMPLACEMENTS

4.1 Dans tous les cas, en double, si un joueur se retire après la « date de retrait de la compétition sans justificatif » (date inscrite dans le règlement particulier de la compétition) ou déclare forfait, c'est la paire complète qui est déclarée forfait.

4.2 En cas de forfait après la publication des joueurs qualifiés mais avant le jour de la compétition :

1. C'est le 1ier joueur/paire remplaçant de la liste des qualifiés qui est repêché.
2. En double, en l'absence de paire remplaçante, les joueurs inscrits en « recherche partenaire » sont associés et repêchés selon le CPPH ou classement Poona pour les poussins.
3. Si le nombre de joueurs en « recherche partenaire » ne permet pas de créer une paire remplaçante, et seulement dans ce cas, un joueur dont le partenaire était forfait pourra être associé à un joueur en « recherche partenaire ».
4. Dans tous les cas, aucun joueur qui n'était pas inscrit dans une discipline ne pourra être repêché aussi bien en simple qu'en double.
5. En l'absence de remplaçant, le tableau sera confectionné avec le nombre de joueurs qualifiés restant.

4.3 En cas de forfait le jour de la compétition : le JA en lien avec la CRJ pourra faire appel à des joueurs/paires remplaçants présents dans la salle dans les mêmes conditions que l'article 4.2.


Les joueurs/paires repêchés remplacent les joueurs/paires forfaits place pour place au fur et à mesure de la connaissance des forfaits.

ART.5 ORGANISATION DE LA COMPETITION

5.1 En dehors des tableaux poussins et des tableaux constitués de moins de 8 joueurs/paires, tous les tableaux se disputent en élimination directe sauf si le nombre de joueurs inscrits permet de jouer au moins 1 discipline dans chaque catégorie d'âge en poules suivies d'un tableau à élimination directe.

5.1 La place attribuée aux joueurs dans les tableaux est basée sur le CPPH (ou classement Grand Est Poona pour les poussins) des joueurs/paires à la date de prise en compte du CPPH pour la confection des tableaux (date inscrite dans le règlement particulier de la compétition).

5.2 La CRJ, en accord avec le JA, peut désigner « têtes de série » des poussins surclassés en benjamins dans les tableaux benjamins, même en l'absence de CPPH.

	<p align="center">Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center">Identifiant : Championnat Jeunes LGEBaD 2022-2023</p>	<p align="center">PAGE N° 9</p>
--	--	--	---

- 5.3 Dans les tableaux de simple, 4 têtes de séries seront désignées dans les tableaux constitués de 16 joueurs et 2 têtes de séries dans ceux de moins de 16 joueurs.
- 5.4 La séparation des joueurs/paires d'une même provenance se fait en appliquant la méthode recommandée par le BWF (art. 3.2.3.3 du RGC).
Le niveau de séparation à prendre en compte au moment du tirage au sort est le CODEP du joueur. Pour les doubles, seules les paires de même CODEP seront considérées comme étant d'une même provenance.
- 5.5 Les tableaux constitués de moins de 8 joueurs se joueront en poule dans tous les cas, suivis de phases d'éliminations directes.
- 5.6 Un tableau doit compter au moins 3 joueurs (ou paires) pour pouvoir avoir lieu.
- 5.7 Une petite finale sera disputée afin de désigner les joueurs (ou les paires) classés 3^{ième} et 4^{ième} de la compétition.
- 5.8 Si moins de 3 joueurs (ou paires) sont inscrits dans 1 tableau, ce dernier sera annulé et aucun joueur (ou paire) ne sera désigné champion de la LGEBaD dans ce tableau ni ne pourra prétendre à une qualification directe au championnat de France.
Extrait du règlement du championnat de France Jeunes : « Les champions et vice-champions régionaux doivent être issus d'un championnat régional régulier, c'est à dire dont les tableaux ont été autorisés et se sont réellement déroulés. Un tableau annulé par manque de participants ou comprenant moins de 3 joueurs/paires ne pourra donc pas proposer de champions et vice-champions régionaux. ».

ART.6 FORFAITS

Après la diffusion de la liste des qualifiés, les joueurs/paires peuvent se retirer de la compétition sans justificatif jusqu'à une date définie dans le règlement particulier de la compétition. Au-delà de cette date, tout forfait devrait être justifiée auprès de la CRJ, du JA de la compétition ou du secrétariat de la ligue Grand Est de badminton,

ART.7 QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES

A l'issue du championnat Jeunes Grand Est, la CRJ transmet à la FFBaD la liste des champions régionaux dans chaque discipline (hors tableaux poussin) afin qu'elle établisse la liste des joueurs/paires qualifiés pour le championnat de France Jeunes.

~~Un joueur poussin ne pourra pas être qualifié au championnat de France, même s'il est champion d'une catégorie benjamine.~~